

LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT PUBLIQUE

en Auvergne-Rhône-Alpes

CHIFFRES CLÉS

La forêt publique, propriété de l'État et des collectivités, est gérée par l'Office national des forêts selon les principes d'une gestion durable : elle intègre les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de protection.

Les indicateurs* présentés ici permettent d'évaluer l'engagement des acteurs forestiers publics dans la prise en compte de l'environnement.

*données 2019



24% de la surface boisée de la région

596 043 hectares

de forêts publiques

+ 4 021 hectares en un an

74 % de forêts de collectivités

26 % de forêts domaniales



GARANTIE DE GESTION DURABLE

97% de la forêt publique

576 993 hectares

de forêt bénéficiant d'un document de gestion durable :
l'aménagement forestier (établi sur 20 ans et approuvé par l'État)



75% de la forêt publique

446 397 hectares

de forêt publique certifiée PEFC
Label lié au respect d'un cahier des charges de gestion durable

939 hectares

de travaux sylvicoles soutenus par Sylv'ACCTES pour leur effet positif sur le climat, la biodiversité, les paysages et l'économie locale

+ 113 hectares en un an



EAU



67 856 hectares

de forêt situés dans un périmètre de captage d'eau potable

**LA FORÊT PROTÈGE LA RESSOURCE
EN EAU POTABLE**

47 340 hectares

de forêt avec un statut de protection fort

Forêts protégées dans des parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de biotopes et réserves biologiques forestières



124 620 hectares

de forêt situés en zone Natura 2000

601 jours

de travail de spécialistes naturalistes de l'ONF effectués dans l'année

Temps consacré à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité des forêts dans le cadre des missions d'intérêt général



Le saviez-vous ?

35% DE LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE EST HÉBERGÉE PAR LES ARBRES MORTS

le réseau FRENE

FRENE est le réseau régional de peuplements forestiers en libre évolution naturelle.

5 602 hectares

en réserves biologiques intégrales

Absence d'intervention à long terme sur de grandes surfaces

16 réserves biologiques intégrales

24 190 hectares boisés

de forêts publiques classées en libre évolution naturelle, y compris les réserves biologiques intégrales

Absence d'intervention à long terme



11 567 arbres « habitats »

conservés lors du choix des arbres à couper en 2019

Arbres morts, sénescents, à cavités ou de grandes dimensions définitivement exclus des coupes au cours de l'année

CONTRIBUTION CARBONE

séquestration

~ **2 MILLIONS** de tonnes de CO₂
absorbées par la forêt

Carbone absorbé par la croissance
des forêts déduction faite des arbres
récoltés et de la mortalité naturelle

+

stockage

357 614 de tonnes de CO₂
stockées dans le bois récolté

Bois destiné à la construction

+

substitution

566 605 de tonnes de CO₂
évitées par l'usage du bois
matériau et / ou énergie
en remplacement d'autres matériaux

= 2,93 MILLIONS de tonnes de CO₂
évitées

soit **6%** des émissions annuelles de gaz à
effet de serre en Auvergne-Rhône-Alpes



résultats obtenus à partir de la méthodologie du BAP © propriété de



ÉCONOMIE LOCALE

70 contrats

253 440 m³



de bois contractualisés avec les entreprises locales dans l'année

hors ventes publiques, pour sécuriser l'approvisionnement et transformer la ressource au plus près de son lieu de récolte

3 446 emplois

générés dans la filière forêt-bois par la récolte

depuis la gestion forestière jusqu'à la première transformation

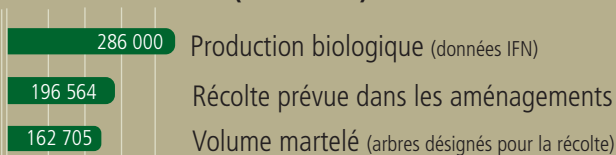


1 MILLION de m³
de bois récolté

ACCROISSEMENT ET RÉCOLTE

L'ONF récolte annuellement la moitié de l'accroissement naturel de la forêt (67% en domaniale et 48% en forêt des collectivités).

Forêt domaniale (en m³/an)



Forêt des collectivités (en m³/an)

